

PROGRAMME DE LEGISLATURE

Chers Veyrites,

Votre Conseil administratif vous remercie de lui avoir fait confiance pour poursuivre jusqu'en 2030 les grands axes de sa politique débutée en 2020. Celle-ci se concrétisera par la réalisation d'un ensemble de projets déjà esquissés au cours de la campagne électorale du printemps dernier. En premier lieu, il s'impose évidemment de mener à terme les grands chantiers engagés, tels que la construction de l'équipement communal mixte, situé sur la parcelle de l'ancienne salle communale, ou celle de l'école des Grands Esserts, qui toutes deux offriront de nouvelles infrastructures pour la population (par exemple : une bibliothèque/médiathèque, des salles pour le sport). Il convient également de répondre à de nouvelles attentes et de réaliser des équipements adaptés afin d'assurer le bien-être de chacun dans une commune qui grandit plus vite que souhaité.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pour répondre aux conséquences de l'utilisation d'énergies fossiles, tant la Confédération que les cantons développent des stratégies de transition qui touchent directement les particuliers. Compte tenu de l'importance de la zone villa à Veyrier, le Conseil administratif entend accompagner les propriétaires privés pour les aider à s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales, à l'image de ce qui a été mis en place précédemment concernant les panneaux photo-voltaïques et les visites de conseil en énergie. Une démarche analogue sera initiée en lien avec l'utilisation de l'eau à la parcelle, qu'elle soit de pluie ou d'arrosage.

De son côté la commune, tant pour la rénovation de ses bâtiments existants que pour la construction de nouvelles structures, favorisera l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone, biosourcés ou réutilisables. Dans ce cadre, il convient de mentionner la mise en conformité des bâtiments du parc de Grand-Donzel, qui font état d'un indice de dépense de chaleur nettement au-dessus du seuil fixé par le canton. Ce sera incontestablement l'un des deux projets-phares de cette législature. Une réflexion sera conduite en parallèle pour un réaménagement du parc afin qu'il réponde aux attentes de loisirs de la population communale.

Nous entendons également prendre les mesures nécessaires pour conserver le label Cité de l'énergie, confirmant notre engagement continu pour tendre à une politique cohérente en termes d'énergie et de climat.

Une réflexion en vue de nouveaux aménagements de nos préaux d'école a été initiée, en commençant par l'école de Grand-Salève, préau particulièrement minéral. Cela permettra de végétaliser davantage ces aires de jeux en débitumant les surfaces possibles, en plantant des arbres et en créant des zones d'ombrage afin d'éviter des îlots de chaleur durant la période chaude de l'année.

SÉCURITÉ

Comme dans beaucoup de communes la sécurité, au sens large du terme, est au centre des préoccupations. Compte tenu qu'une légère augmentation des délits et des incivilités est relevée à Veyrier, nous poursuivons les actions de sensibilisation déjà en place depuis une législature, sans minimiser les actions répressives. Parmi celles-ci, il faut citer : la prévention «cambriolages» dans les zones villas, la sensibilisation des seniors face à la criminalité de toute sorte, l'accompagnement des enfants scolarisés face aux dangers sur le chemin de l'école (éclairage des vélos, respect des règles de circulation,...), le renforcement des équipes d'agents de sécurité privés dans les lieux sensibles, la mise en place de caméras de vidéosurveillance pour lutter contre les incivilités récurrentes dans des secteurs stratégiques (infrastructures communales, déchèteries,...), le respect des règles de circulation et l'application stricte des règlements de sécurité aux abords des chantiers se trouvant sur la commune. L'atteinte de ces objectifs, dans une commune qui est amenée à poursuivre sa croissance, nécessitera notamment la création d'un nouveau poste de police municipale aux Grands Esserts.

INFRASTRUCTURES ET LOCAUX ASSOCIATIFS

Avec l'appui de notre administration, nous travaillons déjà depuis la dernière législature à déterminer et prioriser les



M. Jean-Marie Martin, Mme Aline Tagliabue Besson, M. Christian Robert

investissements indispensables en matière d'infrastructures pour tenir compte de l'augmentation de la population et des demandes en provenance des associations culturelles et sportives communales. Bien que plusieurs projets en cours permettront de répondre à certaines attentes, le Conseil administratif entend saisir toute opportunité d'acquisition de terrain (infrastructure sportive) ou d'aménagement de bâtiments existants, comme l'école de Pinchat ou le site de Grand-Donzel. À titre d'exemple, aux Grands Esserts il est prévu de nouveaux locaux pour le centre de loisirs (CLV) et pour les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).

ACCUEILS PRÉSCOLAIRES ET SCOLAIRE

L'accueil préscolaire est une priorité communale primordiale tant pour répondre aux besoins des habitants actuels qu'à ceux des futurs arrivants.

Une transformation de nos espaces de vie infantine (EVE) a été initiée lors de la précédente législature et continuera à évoluer dans les années à venir afin d'offrir des accueils à la journée, nécessaires aux nombreux couples qui travaillent à plein temps.

De plus, deux nouvelles crèches sont prévues sur la commune, une aux Grands Esserts et l'autre sur la parcelle 5209, parcelle attenante au terrain de football du village. Celles-ci devraient être opérationnelles à l'horizon 2030 et offriront nonante places supplémentaires, sachant que nous devons absorber les vingt-cinq places de la crèche des Sabotiers, sous le coup d'une autorisation provisoire d'exploitation et qui n'est plus aux normes aujourd'hui. Comme actuellement, nous continuerons également à soutenir toute accueillante familiale qui désire s'investir dans ce type de travail.

Pour les enfants de l'école primaire, le projet phare de cette législature est la construction d'un restaurant scolaire à l'école de Pinchat. Actuellement les enfants prennent leur repas à l'EMS de Vessy.

PLAN FINANCIER

Au cours des 5 prochaines années, les finances de notre commune vont être influencées par des investissements considérables dans des infrastructures communales. De plus de nouvelles charges financières vont être transférées aux communes par le Canton. Ces deux éléments provoqueront des déséquilibres structurels au niveau de notre budget de fonctionnement. L'anticipation des effets de ces potentiels déséquilibres devient une de nos principales priorités. Pour améliorer ses entrées fiscales, le Conseil administratif va continuer à apporter son appui au développement d'activités tertiaires sur notre territoire. Si le quartier des Grands Esserts accueillera des commerces et des activités liées à la santé (un grand centre médical), les projets en gestation comme le développement du Pré-des-Dames, la transformation de l'espace communal situé dans le périmètre de l'ancienne salle communale et la parcelle 5209 contiennent tous un volet «promotion économique» qui verra s'installer des activités commerciales, destinées en premier lieu à nos communiens.

MOBILITÉ

Si nous nous félicitons de l'amélioration à venir de la desserte en transports publics, nous nous engageons à ce que des progrès soient encore apportés en matière de pistes et bandes cyclables, ainsi que pour diminuer l'impact du trafic de transit. Bien que les compétences des autorités communales soient restreintes en matière de mobilité, nous poursuivons nos démarches en vue d'un développement de place P+R à l'entrée de Veyrier.

Il s'agit d'un programme ambitieux auquel, évidemment, viendront s'ajouter d'autres objets de moindre importance et des réalisations rendues obligatoires par des dispositions légales. Et nous sommes convaincus que nous pourrions nous appuyer sur les compétences de l'ensemble de l'administration communale. Il est évident que cela nécessitera des investissements financiers conséquents qui devront être validés par le Conseil municipal et que ces nombreux projets ne pourront se réaliser dans la temporalité de la législature que si leur impact sur le budget s'avère acceptable.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Le projet de décharge situé Place-Verte inquiète les parents d'élèves

La co-présidente de l'Association des parents d'élèves de la commune de Veyrier (APCV) a adressé un courrier au président de la commission Aménagement et constructions, dans lequel elle fait part de l'inquiétude des parents d'élèves relative à la proximité de la future décharge avec l'école de Pinchat. La santé des enfants et la sécurité routière sont au cœur des préoccupations. Une cinquantaine de camions circuleraient chaque jour, d'une part, sur la route Antoine Martin qui est empruntée par les élèves, et d'autre part, près du centre sportif de Grand-Donzel qu'ils fréquentent en dehors du temps scolaire.

Plusieurs communications du Conseil administratif sur la sécurité routière

Réponse au postulat «pour une sécurisation routière des chemins communaux» : il était demandé au Conseil administratif de mettre en œuvre, selon le plan directeur communal (PDCoM) : «Des poches étanches pour la circulation, facilement accessibles pour les riverains et difficilement, voire non accessibles, au trafic de transit». Une étude sera lancée cette année par un bureau d'ingénieurs mobilité pour identifier les mesures à mettre en place, leur priorisation et leur coût.

Cheminement autour du terrain de football du village : durant la précédente législature, la demande avait été faite d'améliorer le cheminement entre le terrain de football et la parcelle 5209, en particulier son extrémité «qui n'avait pas été aménagée lors des travaux du bâtiment Grand-Salève». Les travaux, qui s'achèveront fin octobre, prévoient une partie en bitume pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un élargissement réalisé avec un mélange terre/pierres pour l'accès à certains véhicules et une plantation d'arbustes.

Problématique des feux de signalisation route de Veyrier : leur programmation sera adaptée et régulée en fonction des feux de signalisation du stand de tir.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) informe l'hémicycle de la nomination de M. Martin Staub, maire de Vernier, à la présidence de l'Association des communes genevoises, et de Mme Anna Glaus au Conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Veyrier (FIVV).

Les futures constructions, avec un indice d'occupation des sols de 0,6 à la route de l'Uche, ont de nouveau fait débat

Pour rappel, ce projet fait suite au dépôt d'une requête en autorisation de construire de quatre bâtiments, sous la forme d'un habitat groupé, sur la parcelle 5113 d'une superficie de 8'834 m², située le long de la route de l'Uche, entre les chemins des Marais et des Rasses. Le rapport de surface de ces constructions, qui est de 60% entre la surface de plancher habitable et la surface du terrain, dépasse l'indice d'occupation du sol de 0,30 réservé à la zone villas.

Pour autant, le projet satisfait à toutes les conditions émises dans le cadre d'une dérogation qui, selon la loi, est soumise à une délibération du Conseil municipal (cf l'article 59 de la loi sur les constructions et installations (LCI)). M. Charles Hutzli (Le Centre) déclare «qu'il faut maintenant assumer les positions prises lors de l'adoption du Masterplan et du PDCoM où, par deux fois, l'indice de 0,6 avait été unanimement validé sur la parcelle concernée». Il précise que la commune a tenu à ajouter la notion de gabarit de R+2 à la limite de hauteur maximale de 10m, mentionnée par le Conseil administratif, afin de garantir la cohérence et l'harmonie du présent ouvrage avec l'ensemble du quartier, conformément aux lignes directrices du Masterplan et du PDCoM. M. Hutzli invite les Conseillers municipaux à adopter la proposition telle qu'amendée. Le groupe Veyrier Ensemble l'accepte, sous condition de l'adoption d'un nouvel amendement : «Qu'il soit mis à la disposition de la commune, au prix coûtant de construction, une surface brute de plancher représentant 25% du gain de surface obtenu entre un indice de 0,48 et 0,6 et qu'elle puisse renoncer à son droit d'emption si cette surface ne lui est pas nécessaire». La municipalité, en contrepartie, affecterait ces locaux à des infrastructures publiques.

Les partis se montrent divisés sur cette proposition. Le Centre et le

PLR sont contre. Le 1^{er} indique que «selon la loi, cet amendement ne rentre pas dans le cadre des dérogations possibles, étant donné qu'il n'y a pas de besoins prépondérants d'infrastructures. Des équipements publics sont déjà prévus aux Grands Esserts, sur la parcelle 5209 ou encore à l'ancienne salle communale». Les LJS-PVL et les Socialistes-Vert.e.s sont, quant à eux, favorables au projet nouvellement amendé. Les Socialistes-Vert.e.s souhaitent ajouter leur propre amendement au vote du Conseil municipal, demandant que : «L'accord du Conseil administratif soit conditionnel de l'organisation d'une consultation avec les voisins et les propriétaires des parcelles voisines». M. Robert intervient pour rappeler que, selon la loi, cette densification n'est possible que pour créer des logements sans activités. Quant au droit de préemption, il ne peut pas plus s'exercer. «Ce qui est proposé ici ressemble davantage à de l'expropriation; mesure que la commune n'a jamais voulu appliquer», dit-il. «Quelle crédibilité auraient les autorités communales vis-à-vis du canton et des propriétaires des parcelles sollicitées pour développer leur projet dans ce contexte ? Comment traiter la prochaine demande de densification à 0,6 ? Et quid des coûts ? On parle de prix coûtant, comment mettre cela en œuvre ?», interroge-t-il tout en invitant le Conseil municipal à refuser l'amendement du groupe Veyrier-Ensemble. Il conclut en affirmant que l'amendement proposé par les Socialistes-Vert.e.s ne répond pas à la question posée lors de cette séance, même si la démarche de consultation demandée est tout à fait souhaitable.

Le rapport de la commission Aménagement et constructions est voté avec 23 voix pour et deux abstentions ; l'amendement des Socialistes-Vert.e.s refusé avec 12 voix contre, 11 pour et 2 abstentions ; et l'amendement du groupe Veyrier-Ensemble, voté avec 12 voix pour, 11 contre et 2 abstentions.

La résolution concernant le projet de décharge de Place-Verte accepté à une voix près

La commune est amenée à préavis la révision partielle du plan directeur cantonal (PDCn). La Confédération impose au canton d'y inscrire les projets de décharges de type A recevant des matériaux d'excavation non valorisables. Veyrier est concernée puisqu'un projet de décharge de type A, situé Place-Verte, a été identifié par le canton et reconnu comme prioritaire.

Ces projets font également partie intégrante du plan directeur des décharges. Le dernier, adopté en 2017 par le Conseil d'État, avait été préavisé favorablement en 2016 par le Conseil municipal sous certaines conditions. Le contexte était alors bien différent puisque la décharge était censée recevoir les déchets du chantier des Crêts à Troinex (maintenant habité) et ceux des Grands Esserts désormais en voie d'achèvement.

Le sujet, sensible, de la création d'une décharge dans la commune, et d'autant plus dans zone agricole entourée de villas, suscite le débat au sein même des partis qui sont appelés à prendre position lors de cette séance. Le groupe Veyrier-Ensemble, au nom du principe du pollueur-payeur, raison qui avait présidé à la décision prise en 2016, «recommande l'acceptation du projet de résolution pour un préavis favorable à la révision du PDCn». Les déchets des chantiers se doivent d'être traités sur place plutôt qu'à des centaines de kilomètres, que ce soit dans les cantons voisins ou en France.

Le Centre se déclare contre pour plusieurs motifs, dont certains relatifs à la santé et à la sécurité sont partagés par des membres d'autres groupes (Mme Katia Léger-Walravens (PLR), Mme Marielena Gautrot (LJS/PVL). Le passage quotidien d'une cinquantaine de camions sur des routes «étroites et dangereuses», également empruntées par les écoliers de Pinchat, ne peut être négligé et «les inquiétudes des habitants, relayées par les associations de quartiers et des parents d'élèves, rester ignorées». «Pourquoi les intérêts privés et financiers du propriétaire du terrain sur lequel sera exploitée la décharge devrait primer sur l'intérêt des habitants de Vessy ?», questionne Mme Astrid Ricco-Martin (Le Centre). Aux argumentations des uns s'opposent ceux des autres. Ainsi, M. Alain Pautex (PLR), qui laisse chacun.e «libre de voter en son âme et conscience», indique que «les arguments de temporalité et de nuisances sont contrebalancés par d'autres, plus favorables, tels que l'amélioration du terrain agricole à l'issue de l'exploitation de la décharge, des trajets pour les camions plus courts et rationnels, sans oublier les nombreux m³ de déchets de chantiers de Veyrier qui devront encore être évacués ces prochaines années». «Le lieu n'est toutefois pas le plus adéquat», reconnaît-il. Mme Rico-Martin

fait remarquer que «si ce préavis favorable n'actera pas encore le projet, il en consacrerait le principe». M. Pautex déclare que «lorsque la demande de changement de zone temporaire sera demandée, le Conseil municipal aura tout le loisir d'en débattre avec des données alors à jour, et si cette décharge n'a plus de raison d'être, de la refuser».

Les Socialistes-Vert.e.s acceptent le projet de résolution, auquel ils ont ajouté un amendement : «Que soit réalisée une évaluation d'impact sur la santé et la prise en compte de ses conclusions et recommandations, le cas échéant».

L'hémicycle vote le rapport de la commission Aménagement et constructions avec 22 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, et approuve, lors d'un vote nominatif demandé par les LJS-PLV, le projet de résolution avec 13 voix pour et 12 contre.

Le projet de budget présente un excédent de charges de CHF 429'523

M. Martin a qualifié le projet de budget 2026 de «mesuré et prévoyant», même s'il montre un excédent de charges de CHF 429'523 (ce qui est encore admis par la RFFA, puisqu'il est inférieur à CHF 614'000). Il s'agira d'anticiper le futur «en prenant en compte le contexte actuel qui aura certainement un impact sur les rentrées fiscales dont la commune bénéficie». S'y ajoutent des investissements importants réalisés dans de nouvelles infrastructures communales pour lesquels la charge de la dette «va devenir un poste structurel dans le budget de fonctionnement, atteignant plus de 5% en 2028/2029, pour autant que les taux d'intérêt restent aussi bas». Du côté des revenus, l'impact de la baisse d'impôts votée fin 2024 au niveau cantonal se vérifiera dans les comptes 2025. L'arrivée de nouveaux habitants et l'ouverture des commerces fin 2027 aux Grands Esserts généreront des revenus issus des personnes physiques comme morales. Le PLR constate, à travers la hausse des effectifs de l'administration communale et l'augmentation de près de 10% des biens et services, «une dérive budgétaire» qui, «sans être alarmante, questionne». Ces hausses seront examinées lors des travaux en commissions. À l'instar des autres groupes, il demande une entrée en matière et le renvoi du projet de budget et plan des investissements dans les commissions concernées.

Vote d'un crédit de CHF 486'100 pour le versement de la contribution communale au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

M. Martin indique que la commune sera bientôt bénéficiaire de ce fonds avec l'ouverture de l'école des Grands Esserts (contribution de CHF 700'000 par classe) ; la mise en location des appartements de ce quartier (CHF 7'000 par logement) et l'entretien de nouvelles surfaces d'équipements publics dont la contribution est de CHF 50 par m². M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) fait remarquer que le FIDU, qui bénéficie aux communes construisant de nouveaux logements ou équipements publics en zone de développement, permettra à la commune de recevoir un total de CHF 25,2 millions. Toutefois, aucune subvention ne lui sera accordée pour la densification de la zone villas qui se développera encore à Veyrier avec un besoin en équipements publics qui sera le même qu'en zone de développement... Le Conseil municipal demande l'entrée en matière et le vote immédiat et décide avec 24 voix pour et 1 abstention d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 486'100 pour le versement de la contribution communale 2026 au FIDU.

Modification du règlement du Fonds de décoration et de son financement

Actuellement, un crédit d'investissement alimente ce fonds. Une fois clôturé, ce crédit doit être amorti sur une période de 8 ans, ce qui grève le budget de fonctionnement. Le Conseil administratif propose, via des modifications réglementaires : de l'alimenter chaque année à hauteur de CHF 2 par an et habitant; de plafonner ce montant à un maximum de CHF 250'000 et de porter les dépenses au budget de fonctionnement, les dépenses étant compensées par un prélèvement provenant dudit fonds. Celui-ci serait constitué d'un solde initial de CHF 144'000, correspondant au montant du crédit d'investissement non dépensé fin septembre 2025. Tous les partis votent l'entrée en matière. Le vote immédiat

est accepté avec 21 voix pour et 4 contre, et le projet de délibération est unanimement approuvé.

Veyrier : une commune bientôt exemplaire en termes de mobilité douce ?

Le groupe PLR soumet au Conseil municipal un projet de postulat dont tous les partis ont été cosignataires. Son objectif est de dresser un état des lieux complet de la mobilité douce à Veyrier en huit points : définir une feuille de route claire visant à améliorer et développer les sentiers pédestres et itinéraires cyclables; planifier et estimer le coût de leur signalisation et balisage; évaluer le coût de panneaux d'information pour les mettre en avant; sécuriser et améliorer les structures existantes; faire le point sur les itinéraires en attente; subventionner l'achat de cycles; mettre des vélos à disposition en accès libre et, selon une invite du groupe Veyrier-Ensemble, étudier la restriction du trafic motorisé sur l'axe central de mobilité douce défini par le PDCom (page 296). «La sécurisation de cet axe, prochainement emprunté par la ligne 49, est indispensable pour la centaine d'enfants cyclistes qui y circulent pour se rendre à l'école ou au Cycle de Pinchat», précise M. Jousson.

Tous les groupes votent l'entrée en matière et le renvoi du postulat au Conseil administratif. M. Robert affirme que ce dernier étudiera ce projet avec la plus grande attention. Certains éléments sont déjà connus, d'autres demanderont plus de travail et de recherches. Il espère pouvoir revenir avec des réponses, devant le Conseil municipal, dans un délai d'environ quatre mois.

Séance du 18 novembre 2025

Le Conseil administratif répond aux questions posées lors de la dernière séance du Conseil municipal

M. Christian Robert, Maire (PLR) rappelle que les propositions pour le Mérite 2025 doivent être déposées à la mairie avant le 10 décembre à midi, sous enveloppes cachetées; celles-ci seront ouvertes le jour où le jury se réunira pour décerner le prix.

À M. Charles Hutzli (Le Centre) qui relevait le manque d'éclairage entre le stand de tir et l'école des Grands Esserts, il répond en faisant référence au plan cantonal Variolux qui vise à réduire l'éclairage public pour protéger la faune, «qu'il a été prévu de ne pas éclairer cette zone». Toutefois, la mise en place de tubes ayant déjà été réalisée, le Conseil administratif peut, au besoin, solliciter le canton pour mettre en place des candélabres.

M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) faisait remarquer le manque d'abribus en face de l'école de Bois-Gourmand, tout en s'enquérant de la possibilité d'en installer. M. Robert indique que l'Office cantonal des transports (OCT) n'a pas encore rendu de réponse à ce sujet.

M. Yves Monnat (PLR) demandait s'il était prévu de remplacer les nombreux arbres abattus sur la route de Veyrier, entre l'école de Bois-Gourmand et le stand de tir. La décision revient ici aussi au canton ; cette route étant cantonale. Les services de l'État attendent la fin des travaux du bus à haut niveau de service et l'abattage de nouveaux arbres chemin de Pinchat dans ce cadre, pour effectuer de nouvelles plantations. «En fonction de leurs propositions, nous pourrions en planter sur le territoire communal», précise M. Robert. M. Jean-Marie Martin (Le Centre) revient sur la sécurisation de la route Antoine-Martin, suite à une question de Mme Mélina Barras-Cave (PLR). En 2020/2021, les arrêts de bus avaient été éloignés d'une dizaine de mètres du passage piéton pour assurer une bonne visibilité. Les travaux de la 1ère étape sur cette route seront réalisés au 2ème semestre 2026, en attendant la fin de ceux initiés par les Services industriels de Genève (SIG) aux chemins de Place-Verte et de Passoret. Ils prévoient sur le secteur Henri-Berner : le réaménagement d'un passage piéton surélevé avec un îlot central; l'élargissement de la voirie au débouché du chemin Henri-Berner; la création d'un trottoir traversant sur la branche droite de ce chemin et la mise aux normes des quais de bus.

Enfin, M. Martin déclare qu'une séance d'information publique sur la criminalité se tiendra le 2 décembre à 16h00 à la salle Grand-Salève. Une autre séance d'information publique sur les énergies renouvelables, et en particulier sur le photovoltaïque, sera planifiée au printemps prochain, à une date qui sera communiquée ultérieurement, indique Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble).

Elle informe ensuite l'hémicycle de l'octroi de deux aides d'urgence de CHF 1'000 à Gaza, ainsi que pour soutenir la population civile soudanaise face au conflit interne qui secoue le pays. Pour terminer, elle annonce les prochaines manifestations, à retrouver sur le site Internet de la commune.

Le budget 2026 est voté mais la commune est incitée à la prudence au vu d'une conjoncture incertaine

En préambule, M. Martin indique que le Conseil municipal de Troinex a voté, dans le budget 2026 de sa commune, les postes mutualisés avec Veyrier. Tous les partis remercient ensuite le Conseil administratif et l'administration communale pour la qualité de leur travail. M. Fabrice Schoch (Veyrier-Ensemble) souligne également le bon travail réalisé au sein des commissions qui a donné lieu à des adaptations de certains postes du budget. «Les échanges ont toujours été respectueux malgré des divergences de points de vue parfois marquées». Comme le groupe Veyrier-Ensemble, le PLR, Le Centre et les LJS-PVL approuvent ce projet de budget «presque à l'équilibre» avec un déficit de CHF 424'187 diminué de CHF 5'000, conforme aux normes de la RFFA; une augmentation des charges maîtrisée; le maintien du centime additionnel à 37 centimes; des investissements raisonnables bien qu'importants, et la création de postes additionnels au sein de l'administration communale, revue à la baisse. Malgré la bonne conjoncture actuelle, Le Centre et les LJS-PVL incitent la commune à la prudence, «au vu des déficits prévus par le canton et la Ville de Genève pour 2026», «anticipons les mutations économiques, sociales et démographiques qui attendent notre canton» avancent-ils tour à tour, tandis que les Socialistes-Vert.e.s et le PLR s'opposent toujours sur les questions fiscales. «La fiscalité doit être ajustée pour répondre à des besoins concrets et non pour anticiper des scénarii hypothétiques» affirme M. Monnat, tandis que M. Mesot relève que «dans ce budget déficitaire, il est proposé de se priver de rentrées fiscales supplémentaires pour environ CHF 820'000 afin de ne pas froisser certains citoyens veyrites». In fine, les Socialistes-Vert.e.s refusent de valider ce projet de budget «qui manque d'ambitions pour une ville en pleine croissance». Ils s'attacheront à faire des propositions ces prochaines années pour «l'augmenter sur certains postes, au bénéfice de tous».

Les rapports de la commission des Finances sont votés avec 19 voix pour, 5 contre et 1 abstention. Puis, le Conseil municipal décide d'approuver, avec 20 voix pour et 4 contre, le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de CHF 42'143'594 aux charges et de CHF 41'719'407 aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 424'187; de fixer le taux des centimes additionnels à 37 centimes et le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû à 37 centimes; et d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de CHF 46'158'020 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Le Conseil municipal vote ensuite à l'unanimité l'échelle des salaires du personnel de l'administration communale pour l'exercice 2026.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF Les terrains de tennis de Grand-Donzel seront équipés d'éclairage LED dernière génération

Ces travaux sont menés dans la continuité des actions entreprises par la commune en matière d'économie d'énergie et de la «Cité de l'énergie». Sur les terrains 1,2,4 et 5 sont prévus le remplacement des câblages électriques, la pose de 8 projecteurs à LED et la distribution des coffrets d'alimentation. Le Conseil administratif a également décidé de répondre à la demande du tennis-club d'équiper le terrain n°3 qui ne disposait pas d'éclairage. Deux mâts supplémentaires y seront installés ainsi que 4 projecteurs LED. Finalement, la consommation d'énergie sera réduite de 76%, en passant de 18'000 kWh à environ 4'300 kWh par an. Devisé à CHF 160'000 TTC, le coût des travaux devrait être amoindri grâce à des subventions d'ECO 21 et du Fonds des collectivités L240, d'environ CHF 25'000. Unanimement, les groupes approuvent ce projet qui allie l'amélioration de la qualité des infrastructures sportives à une réduction globale des coûts d'exploitation, de maintenance et de consommation énergétique, sans parler du

respect de l'environnement. Ils demandent une entrée en matière, le vote immédiat et décident d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 160'000 pour la réalisation de ces travaux.

Des crédits d'investissement supplémentaire sur l'exercice 2025 sont votés pour un montant de CHF 1'315'793.89

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'amortir une série de crédits d'investissement supplémentaire sur l'exercice 2025 ; ce qui donne lieu à une délibération spécifique. Le choix de ces investissements s'est porté sur les plus anciens ainsi que sur ceux dont le montant est inférieur à CHF 100'000. Cet amortissement dans les comptes 2025 permettra notamment d'alléger le budget 2026 en réalisant une économie de charges de CHF 246'834. Il sera couvert par les excédents de recettes 2025, le cas échéant, ou par un prélèvement sur le capital communal (s'élevant à CHF 105 millions au 31 décembre 2024). «Cet amortissement complémentaire d'un total de CHF 1'315'793.89 ne peut être que partiellement comptabilisé dans les comptes 2025, en fonction de leur résultat que nous ne connaissons qu'au cours du 1^{er} trimestre 2026», précise M. Martin. Si tous les groupes approuvent cette proposition à l'instar du PLR, M. Monnat, rejoint par MM. Philippe Sudre (Socialistes-Vert.e.s) et Francisco Taboada (LJS-PVL), avance que : «Le produit de ces amortissements - bien qu'utile pour diminuer les charges des années à venir - aurait pu être utilisé de façon plus tangible en finançant, par exemple, des projets plus concrets (...)». L'entrée en matière, le vote immédiat et la délibération sont votés à l'unanimité.

Durant l'été 2026, la voirie du chemin des Rasses sera entièrement refaite, du n°94 au 116

Lorsqu'en 2021, des travaux avaient été réalisés en urgence afin de supprimer des ornières provoquées par la giration des bus, à hauteur du n°98, il avait été décidé que l'entier de la portion du chemin des Rasses serait refait après la réalisation de la caserne des pompiers. Celle-ci s'achevant à la fin de cette année, la chaussée peut désormais être renforcée avec la reprise de la couche d'encaissement au niveau du virage et la réfection des enrobés sur la route et les trottoirs. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 391'000 TTC pour les travaux agendés durant l'été 2026. Tous les partis se disent satisfaits de cette réalisation prochaine ; la sécurité étant essentielle. Toutefois, considérant le montant des travaux et certaines interrogations sur la fermeture potentielle du chemin durant leur déroulement, ou encore les nuisances sonores occasionnées avec les moyens d'y pallier, les groupes Le Centre et Veyrier-Ensemble demandent un renvoi de la proposition en commission Aménagement et constructions; suggestion à laquelle se rallie le PLR. L'entrée en matière est votée avec 23 voix pour et 1 abstention, et le vote immédiat étant refusé avec 18 voix contre et 6 pour, la proposition est renvoyée en commission Aménagement et constructions avec 23 voix pour et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Le PLR, soutenu par les groupes Veyrier-Ensemble et Le Centre, demande une extension de la fibre optique à Veyrier

Le PLR, à travers ce projet de postulat, demande au Conseil administratif de dresser un état des lieux précis de la situation actuelle à Veyrier où des disparités existent au niveau de l'accès au numérique; certains quartiers étant déjà raccordés, contrairement à d'autres. La commune doit rattraper son retard «pour attirer et accueillir les entreprises sur son territoire et garantir à ses habitants un accès équitable à la fibre optique». Il s'agit «d'un investissement dans l'avenir économique, social et technologique de la commune de Veyrier qui, en raison de son étendue et de son développement, fait face à des défis spécifiques». Il convient également que les habitants soient informés des démarches à entreprendre pour leur raccordement.

Les Socialistes-Vert.e.s se disent depuis longtemps engagés sur ce sujet qui soulève plusieurs problématiques, outre la question des inégalités numériques : les faisabilités techniques peuvent créer de nouvelles disparités sociales, cette fois, territoriales ; le numérique concourt à l'accélération du dérèglement climatique en termes d'empreinte carbone et a des conséquences écologiques du fait

de l'extraction des métaux rares et minerais nécessaires à la production des appareils, par exemple... «Ce postulat, déclare M. William Ferguson, permet d'ouvrir le débat». Le groupe LJS-PVL demande, pour sa part, une estimation précise du coût et de la faisabilité technique de cette réalisation sur l'ensemble du territoire veyrite, ainsi que des informations sur l'équipement d'autres communes en la matière. S'ensuit une discussion autour de la procédure : ne vaudrait-il pas mieux envisager une motion plutôt qu'un postulat afin d'engager les discussions en commission où seraient auditionnés les différents acteurs concernés (Swisscom, SIG) ? Finalement, il est décidé à l'unanimité d'une entrée en matière et du renvoi du postulat au Conseil administratif qui rendra un rapport au Conseil municipal pour un 1^{er} état des lieux permettant d'avoir une base de travail lors des commissions.

Une stratégie pour un canton plus vert d'ici à 15 ans

Le bureau du Conseil municipal a reçu une question écrite du groupe Socialistes-Vert.e.s concernant la stratégie d'arborisation des villes du canton, adoptée par le Conseil d'État en mai 2025. «L'objectif est d'atteindre, d'ici à 2070, 30% de surfaces ombragées par des arbres sur l'ensemble de l'aire urbaine, ce qui implique la plantation de 15'000 arbres en 15 ans. 163 millions de francs sont prévus pour apporter des solutions de financement aux communes, et les plantations réalisées pourront être financées à hauteur de 50%. Veyrier est concernée par cette stratégie au regard de la densité de sa population et de la présence d'îlots de chaleur au sein de son territoire.» Les Socialistes-Vert.e.s demandent au Conseil administratif : «Quelle est la proposition de la commune par rapport à cette stratégie ? Des mesures ont-elles été entreprises ou bien le seront-elles pour bénéficier de ces financements et améliorer le confort de la population ?». M. Robert précise qu'il reviendra vers le Conseil municipal avec une réponse écrite lors de la prochaine séance.

QUESTIONS ET DIVERS, EXTRAITS : de la sécurité des piétons au sapin de Noël

M. Andreas Berny (Veyrier-Ensemble) se fait le porte-parole des résidents de Pinchat concernant la route cantonale de Troinex qui se révèle dangereuse pour les piétons, en particulier, entre les arrêts de bus plateau de Pinchat et Combettes. Les trottoirs réduits à certains endroits, se révèlent inférieurs aux normes suisses d'accessibilité. Le groupe Veyrier-Ensemble demande au Conseil administratif s'il a entrepris des démarches auprès du canton pour la prolongation et l'élargissement des trottoirs aux normes de sécurité ou, dans le cas contraire, si cela est prévu. Il souhaite également savoir si le Conseil administratif serait prêt à soutenir une demande de limitation de vitesse à 30 km/h sur ce secteur et/ou à l'installation de dispositifs de ralentissement. M. Robert indique que des renseignements seront pris.

À la question de M. Taboada sur le déploiement de la ligne de bus n°49, Mme Tagliabue répond que la commune ne peut actuellement avancer sur le sujet, étant donné que la commune de Troinex essuie un 2^{ème} recours.

Puis, à M. Mesot qui s'exprime sur l'installation du sapin de Noël et des décors dès le mois de novembre à Veyrier, elle indique que le service des Routes et espaces verts a un timing à respecter afin que la commune soit décorée avant le 1^{er} décembre pour le coup d'envoi des illuminations.

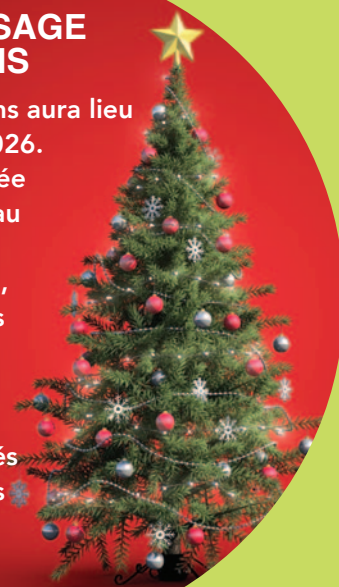
■ Martine Urli

ERRATA – Pages officielles du journal de novembre Conseil municipal – Séance du 16 SEPTEMBRE 2025

Dans le titre mentionné en page 15 : «Le stockage des déchets de chantier révèle... », nous rectifions : «Le stockage des terres d'excavation révèle de véritables enjeux...»

RAMASSAGE DES SAPINS

La levée des sapins aura lieu
du 5 au 9 janvier 2026.
Une deuxième tournée
sera effectuée du 19 au
23 janvier 2026.
En dehors de ces dates,
les sapins ne seront pas
ramassés.
Merci de dégarnir
vos sapins afin qu'ils
puissent être recyclés
dans les meilleures
conditions.



6 CENTENAIRES ET 30 NONAGÉNAIRES ONT ÉTÉ FÊTÉS EN 2025

Des membres de l'administration ont eu le plaisir de rendre visite et féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires. Des fleurs, un cadeau et un original du Journal de Genève ou d'une autre publication du jour de leur naissance leur ont été remis à cette occasion.

100 ANS :

Mme Henriette BONNAUD
Mme Lucette CATTIN
Mme Héléna DÉLEZ
Mme Martha GLAUSER
Mme Micheline PAPIILLON
Mme Monique ROUGET

90 ANS :

M. Afzal ALI
Mme Hélène BOSSON
M. Zacarias BRANDAO
Mme Claire-Marie BRUN
Mme Josette CHARLES
Mme Isabel CSUPOR
Mme Edith DE BORTOLI
M. Jean-François DELVECCHIO
Mme Jacqueline DEVILLON
Mme Rose DONNET
M. Serge FALCIOLA
M. Arnaldo GALEZIA
M. Gilbert GFELLER
M. Pierre GRAU
M. André HALTER
Mme Paule HERTIG
M. Hedwig HOSNY
Mme Jeanne LORENZONI
Mme Rose MAGNIN
Mme Jacqueline PERRETE
Mme Dora REYES
Mme Andreeanne RONGA
Mme Lise SCHÄDELI
M. Armand SCHÄFER
M. Hans SCHMEER
Mme Rita SCHNEIDER
M. Housny SIBAI
Mme Yvonne STEHLE
Mme Claudine STUDER
M. Georg WEHRLI

100
90

Grands Esserts



© Bonnard Woefray_image Thomas Sponti



© Eric Frigièrè

Les Grands Esserts prennent vie

Le nouveau quartier des Grands Esserts s'anime : après des mois de travaux, les premiers habitants ont emménagé, dès la mi-octobre 2025, dans une trentaine de logements de l'ensemble Messicoles, porté par la Fondation Immobilière de la Ville de Veyrier (FIVV).

De son côté, l'îlot Cour de Vessy, réalisé par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), accueillera ses premiers résidents dès février 2026.

Le développement du quartier se poursuit avec élan. Le 28 octobre, la première pierre du chantier Beaux-Champs a été posée en présence des autorités communales, de la CPEG et des entreprises partenaires. Les travaux de gros œuvre ont débuté en novembre 2025 pour une livraison prévue fin 2027.

Le projet Beaux-Champs porte une ambition durable forte : plus de 10'000 m³ de déblais seront réutilisés sur place, tandis que les terres végétales seront échangées entre les chantiers Cour de Vessy et Beaux-Champs. L'ensemble vise une Très Haute Performance Énergétique, avec toitures solaires végétalisées, électromobilité intégrée et raccordement au chauffage à distance (CAD). Une centaine d'arbres plantés dans le cadre de l'ensemble des projets viendront encore enrichir le cadre naturel.

À terme, Beaux-Champs offrira 13'400 m² de surfaces, dont 75 logements en IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) de l'IMAD, un centre médical sur deux étages et une Coop qui apportera un service de proximité apprécié. Un quartier qui se construit avec soin et s'inscrit progressivement dans le quotidien veyriote.



Plus d'informations et inscription à la newsletter : www.grands-esserts.ch

MÉDAILLES POUR CHIENS 2025

Les médailles peuvent être retirées en mairie dès le 5 janvier 2026.

Nous vous rappelons que le 31 mars 2026 est la date limite pour l'acquisition de la médaille sous peine d'amende.

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

1. la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS,
2. l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour détenteur de chien,
3. le certificat de vaccinations comprenant le vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

En effet, l'impôt sera directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC), indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune www.veyrier.ch ou à la mairie).

DÉNEIGEMENT Informations et mesures

Comme chaque année, la commune vous rappelle que le service des Routes et espaces verts communal déneigera uniquement les routes et les chemins communaux, étant précisé que les voies empruntées par les transports publics seront déneigées en priorité.

Le service de voirie du canton de Genève s'occupera, quant à lui, de déneiger les routes cantonales.

Enfin, la commune relève que l'entretien des chemins privés, des allées, des cours d'immeubles, ainsi que des accès aux commerces incombe à leurs propriétaires et que ces derniers pourront voir leur responsabilité civile engagée dans le cas où un accident interviendrait sur leur propriété.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



AMÉNAGEMENTS AU PARC DE LA MOUILLE : SUPPRESSION DU PARC À CHIENS

Dans une volonté d'améliorer le cadre de vie et l'usage des espaces verts pour l'ensemble des usagers, la Commune de Veyrier a récemment procédé à la suppression du petit parc à déjections canines situé à l'entrée du parc de la Mouille, à proximité du cimetière.

UN ESPACE INADAPTÉ

Cette décision fait suite à plusieurs constats. Le parc à chiens se trouvait à l'entrée d'un espace très fréquenté par les enfants en bas âge, ce qui posait un problème de cohabitation. Durant les mois d'été, l'odeur devenait désagréable tant pour les familles que pour les passants. Le lieu était également très peu utilisé par les propriétaires de chiens, tout en restant compliqué à entretenir pour les services communaux.

DES AVANTAGES CONCRETS POUR TOUS

La suppression de cet espace permet d'envisager plusieurs améliorations. Le portail d'accès au parc de la Mouille a été déplacé vers le côté cimetière, ce qui facilitera désormais l'accès aux véhicules d'entretien, tels que les tracteurs et les camions-bennes. Par ailleurs, une partie des lauriers situés le long du grillage va être supprimée, ce qui permettra d'agrandir la surface engazonnée du parc. Enfin, les arbres présents sur cette zone seront mieux protégés : leurs racines superficielles ne seront plus exposées à l'urine canine, ce qui limitera les déséquilibres du sol et préservera la santé des végétaux.

Ces aménagements s'inscrivent dans une logique d'entretien durable et de meilleure cohabitation entre les différents usagers du parc.

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

022 899 10 13

Une présence du service de police de proximité a lieu pendant les fêtes de fin d'année. Deux agents seront de service de 9h00 à 17h00 les mercredi 24, vendredi 26, lundi 29, mardi 30 décembre 2025 et le vendredi 2 janvier 2026.

En cas d'urgence, veuillez appeler le 117.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Les bureaux et la réception de la mairie sont fermés du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus, réouverture le lundi 5 janvier 2026.

En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis à l'aéroport international de Genève auprès de la Police Internationale, au niveau "arrivées". Ouverture de 7h00 à 21h30, 7/7 jours

Renseignements par téléphone de 8h00 à 21h30 : 022 427 58 30.

"arrivées". Ouverture de 7h00 à 21h30, 7/7 jours.

Renseignements par téléphone
de 8h00 à 21h30 : 022 427 58 30

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Les institutions communales de la petite enfance

Les institutions communales de la petite enfance sont fermées durant les vacances scolaires et rouvriront leurs portes le lundi 5 janvier 2026.

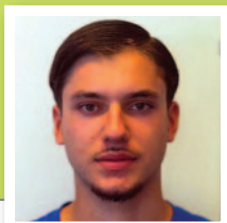
APÉRITIF COMMUNAL ET PRIX DU MÉRITE 2025

Jeudi 8 janvier 2026 à 19h00
Espace communal
Salle Grand-Salève

Les autorités municipales ont le plaisir de vous accueillir au traditionnel apéritif de début d'année qui aura lieu à l'Espace communal, salle Grand-Salève, le jeudi 8 janvier 2026 à 19h00, au cours duquel le prix du Mérite de Veyrier 2025 sera remis par le jury.

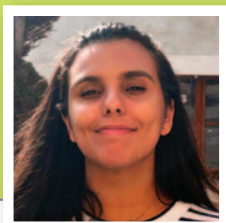
Les autorités municipales se réjouissent d'ores et déjà de vous retrouver nombreux à ce rendez-vous et de pouvoir vous adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE AUX NOUVELLES COLLABORATRICES ET NOUVEAUX COLLABORATEURS :



Filipe DE JESUS MARQUES

Apprenti Horticulteur, option paysagisme, au service des Routes et espaces verts depuis le 1^{er} août 2025.



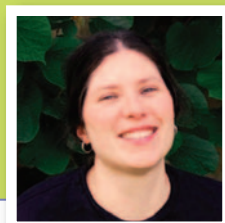
Laetitia BAPTÉ

Éducatrice en formation (4 ans) à l'EVE Bois-Gourmand, service de la Cohésion sociale depuis le 14 août 2025.



Esther NELSON-ROUSSIN

Assistante socio-éducative à l'EVE Bois-Gourmand, service de la Cohésion sociale depuis le 14 août 2025.



Marie MARCON

Chargée de communication au service Accueil, communication et développement culturel depuis le 1^{er} septembre 2025.



Byron GRABER

Employé polyvalent au service des Routes et espaces verts depuis le 1^{er} octobre 2025



Graziella LIPAROTA VENTURA

Patrouilleuse scolaire au service de la Police municipale depuis le 6 octobre 2025.



Camille EMERY

Assistante de direction au secrétariat général depuis le 1^{er} décembre 2025.

DÉPART à la retraite :



Mariam GIRARDET

Chargée de communication, a fait valoir son droit à la retraite fin juin après 14 années au sein des divers services de l'administration

communale. Nous la remercions de son engagement et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

A également quitté l'administration communale :

Patrice LARRERE

a été patrouilleur scolaire au service de la Police municipale de février 2023 à juillet 2025.

Ma commune mon quotidien.

Association des communes genevoises (acg)

Consultez l'agenda intercommunal pour découvrir les événements soutenus par les communes : geneve-communes.ch/agenda

JOBS D'ÉTÉ COMMUNAUX 2026

Le formulaire d'inscription en ligne sera disponible dès le lundi 5 janvier et jusqu'au vendredi 28 février 2026.

Les conditions à l'engagement sont les suivantes :

- Habiter sur la commune : 1255 Veyrier ou 1234 Vessy
- Être en formation ou immatriculé auprès d'un établissement de formation
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le service Aménagement, constructions et infrastructures (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile pour le service des Routes et espaces verts

SOIRÉE IMPÔTS 2026

Un coup de main pour ta première déclaration !

Tu as entre 18 et 25 ans et les impôts, ça te semble un vrai casse-tête ? Pas de panique !

La commune t'invite à participer à ses soirées d'aide au remplissage des déclarations fiscales organisées entre février et mars 2026.

Sur place, des pros des finances seront là pour t'expliquer, t'accompagner et te guider pas à pas dans ta déclaration.

Que tu sois étudiant, en apprentissage ou jeune actif, ces soirées sont faites pour toi : simples, utiles et 100% gratuites !

Les dates exactes seront annoncées début d'année sur :

- le site Internet communal,
- Instagram,
- les flyers distribués,
- et via les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

Viens poser tes questions, comprendre tes droits et repartir plus serein face aux impôts !

INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE

Du 12 janvier au 9 février 2025, l'inscription pour la rentrée scolaire 2026-2027 dans les 3 espaces de vie enfantine (EVE) de la commune se fera uniquement via le portail numérique e-démarches de l'Etat de Genève : <https://sape.pecg.ch/>

Si vous rencontrez des difficultés avec l'inscription en ligne, vous pouvez contacter le support :

- support@help.pecg.ch
- +41(0)78 245 83 93

Si vous n'avez pas encore de compte e-démarches, il est nécessaire d'en créer un pour accéder au portail d'inscription en ligne :

<https://www.ge.ch/creer-compte-e-demarches/creer-mon-compte-personnel>

Le service de la Cohésion sociale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

MERCREDIS DE LA PETITE ENFANCE

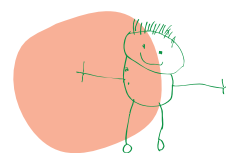
JANVIER 2026

KIMOCHIS LES 7, 14, 21, 28 JANVIER ET 4, 11, 18 FÉVRIER

Les Kimochis® (du japonais «émotions») sont de petits personnages attachants conçus pour aider les enfants à identifier, comprendre et gérer leurs émotions. Au travers de ces ateliers, on favorise la communication émotionnelle et le développement de la confiance dans la bienveillance.

Chaque enfant inscrit participe à tous les ateliers afin de confectionner ses Kimochis. Pack de 7 ateliers à payer le 7 janvier sur place.

Heures : 9h-9h45
Âge : 3-7 ans
Nombre d'enfants : 6 par groupe
Lieu : EVE Grand-Salève
Prix : CHF 40.-/enfant pour 7 ateliers (paiement avant la première session)



Inscription obligatoire merci de scanner le QR code ou rendez-vous sur : veyrier.ch/mercredis-de-la-petite-enfance

COMMUNE DE
VEYRIER
Contact mairie :
022 899 10 10



UNIVERS MANIPULATION LE 14 JANVIER

Venez explorer un univers sensoriel et ludique pensé pour les plus petits. Ici, place à la manipulation libre : bouchons, graines, pompons, pinces, lentilles, éponges, etc. Autant de trésors du quotidien qui éveillent la curiosité, développent la motricité fine et stimulent l'imaginaire. Un espace pour toucher, transvaser, empiler, créer... et surtout, jouer ensemble !

Heures : 9h - 11h
Âge : 1-6 ans
Nombre d'enfants : 30
Lieu : EVE Grand-Salève
Prix : CHF 3.-/enfant

UNIVERS SENSORIEL LE 28 JANVIER

Les enfants pourront découvrir de nouvelles textures ; vider, remplir, jouer avec divers contenants, faire une potion de sorcière ou créer un plat unique.

Heures : 9h-11h
Âge : 1-6 ans
Nombre d'enfants : 10
Lieu : EVE Tour-de-Pinchat
Prix : CHF 3.-/enfant